

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 mai 2026 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Délégué de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

A donné pouvoir :

M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
--------------------	-----------------

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand-Lyon – Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DÜRR	Président du conseil scientifique du Parc
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mmes Pauline DELFORGE, Carole MABILON, Marie MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 6 MAI 2026

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau.

Martine MAZOYER est désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

1.1 Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 6 mai 2026

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

2.1 Extension du projet de suivi des papillons du Parc naturel régional du Pilat dans le cadre du protocole STERF

Christine ROBIN présente ce projet.

Le Parc s'est donné pour mission de suivre l'état de la biodiversité et son évolution au travers de son observatoire de la biodiversité.

Le premier volet a fait l'objet d'une restructuration en 2023 suite à l'évaluation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) des études et données des 20 dernières années. Un programme sur 10 ans a été construit avec des indicateurs de la biodiversité, des suivis réguliers et des études moins régulières.

C'est dans le cadre du programme de l'observatoire que quatre carrés STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) ont déjà été installés sur le territoire du Parc. Ces carrés, dédiés au suivi des populations de papillons, ont été mis en place en collaboration avec France Nature Environnement Loire (FNE42), qui réalise l'inventaire sur le terrain.

Les résultats des deux premières années montrent l'importance de ces suivis pour comprendre l'évolution des populations de papillons et évaluer la santé des milieux naturels du Pilat.

Il est donc proposé de poursuivre ce suivi pour une année supplémentaire.

L'ajout de ces carrés permettra de mieux comprendre les dynamiques des populations de papillons dans le Pilat et d'adapter les pratiques de gestion des espaces naturels en conséquence. La demande vise donc à un soutien sur le long terme de ce suivi afin de voir apparaître des tendances dans les données.

Le montant global de ce projet s'élève à 8 663 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- État – DREAL : 6 930 €
- Autofinancement Parc : 1 733 €

L'autofinancement correspond à la valorisation des coûts internes du chargé de mission biodiversité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes et à signer tous documents y afférents.

2.2 Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

Valérie PEYSSELON présente ce point.

Depuis 2014, le Parc naturel régional du Pilat accompagne techniquement et financièrement les projets de plantation de haies et d'agroforesterie sur son territoire. Depuis 2023, il est également titulaire du Label Haie en tant qu'Organisation collective de gestionnaires (OCG), ce qui lui permet d'appuyer les agriculteurs dans l'entretien des haies existantes et de valoriser les services écosystémiques associés.

À ce jour, 54 exploitations agricoles ont été accompagnées, représentant près de 30 000 plants et environ 27 km de haies plantées. Ces projets concernent une grande diversité de productions (élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture) et répondent à des enjeux variés : bien-être animal, protection contre le vent, lutte contre l'érosion des sols, préservation de la biodiversité.

En 2024, le Parc a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à candidatures FEADER – dispositif 208 « Développer l'agroforesterie et la plantation de haies », structuré autour de deux volets :

- **un volet « animation »** (formations, échanges, accompagnement technique, chantiers participatifs) ;
- **un volet « investissement »** (plants, matériel, travaux, conseil individuel et suivi).

Les 100 jours d'animation prévus sur deux ans ont été entièrement consommés. En revanche, les crédits dédiés aux investissements ne sont pas totalement engagés, alors même que la période d'éligibilité du dossier court jusqu'en décembre 2027.

Toutefois, le calendrier opérationnel (paiement des dépenses entre février et avril, suivi des plantations l'été suivant) ne permet plus d'accompagner de nouveaux projets pour la campagne de plantation hiver 2027-2028 dans le cadre du dossier actuel.

Dans ce contexte, et compte tenu de la clôture des candidatures à la mesure 208 prévue en juillet 2026, il est proposé d'anticiper la suite du programme en déposant deux nouveaux dossiers :

- un dossier « animation » couvrant la période d'avril 2026 à avril 2028 ;
- un dossier « investissements » visant à accompagner les plantations de l'hiver 2027-2028.

Le plan de financement est en cours de finalisation et sera communiqué ultérieurement.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses Volet Animation		Recettes	
80 jours (forfait 36,92€/h)	23 628,8 €	Dispositif 208 FEADER (80%)	22 683,64 €
Frais de structure (20%)	4726,56 €	Autofinancement	5 670,92 €
TOTAL	28 354,56 €	TOTAL	28 354,56 €

Dépenses Volet Plantation		Recettes	
1500 m de haies avec clôtures	25 470 €	Dispositif 208 FEADER (80%)	44 794,36 €
1500 m de haies sans clôtures	18 864 €	Autofinancement	11 198,59 €
50 arbres intraparcéllaires	2 326,80 €		
Appui individuel (20%)	9 332,16 €		
TOTAL	55 992,96 €	TOTAL	55 992,96 €

Martine BRUNON demande en quoi consiste l'appui individuel.

Marie MOTTOT lui répond qu'il s'agit de conseils auprès des agriculteurs sur les espèces plantées, comment ils souhaitent utiliser les haies dans leurs pratiques, s'ils veulent adhérer au Label haie.

Daniel DÜRR demande si on a un état des lieux précis sur le Parc de ce qu'on plante et de ce qu'on arrache.

Marie MOTTOT précise que le Parc peut donner les chiffres sur ce qu'il plante mais on n'a pas un bilan précis. Il y a aussi d'autres acteurs qui font de la plantation de haies comme la Fédération de Chasse.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne (Fonds FEADER), à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tous documents afférents
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

3 -CONVENTION ENTRE LE PARC DU PILAT ET AGRIBIO RHÔNE ET LOIRE

Valérie PEYSSELON présente ce point.

Les objectifs fixés conjointement par le PNR du Pilat et Agribio dans le cadre de cette convention, tendent à :

- assurer une connaissance mutuelle des actions et de la situation de l'agriculture biologique du Pilat et notamment via des échanges techniques, la participation aux comités de pilotage et comités techniques agriculture durable et une rencontre politique annuelle ;
- favoriser la mise en place de projets avec les agriculteurs du territoire du Pilat, en particulier en ce qui concerne l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et l'évolution des pratiques de production de fruits et leur possible valorisation économique ;
- informer et valoriser l'agriculture biologique auprès des consommateurs : les rendez-vous grand public, le programme d'éducation au territoire et l'accompagnement des producteurs à la commercialisation en circuit court.

Ces objectifs sont formalisés dans une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, sans engagement financier des parties.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette convention
- autorise Monsieur le Président à la signer.

4 - CONVENTIONS POUR LA MISE À DISPOSITION DES FICHES DE CAPTATION DU CONSERVATOIRE DES SAVOIR-FAIRE RARES DU PILAT

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Afin de conserver et valoriser le patrimoine immatériel du Parc du Pilat, un Conservatoire des savoir-faire rares du Pilat a été mis en place depuis 2018 et s'intéresse notamment aux savoir-faire textiles. Pour que ce Conservatoire soit vivant, il est nécessaire de le partager. Pour cela, une convention est écrite entre le Parc du Pilat et ses partenaires. Cette convention permet surtout de mettre à disposition du partenaire les fiches de captation produites par le Parc tout en s'assurant que le Parc soit tenu informé de l'usage et du contexte de diffusion des fiches techniques.

Il est proposé au Bureau de conventionner avec :

- L'association « Tisser à Saint-Julien » (Saint-Julien-Molin-Molette)

Depuis 2024, le Parc du Pilat et le studio D5, ici représenté par la nouvelle association « Tisser à Saint-Julien », réalisent de la captation du savoir-faire du tissage grande largeur dans leur usine à Saint-Julien-Molin-Molette. Cette association souhaite valoriser l'usine et ses machines textiles, notamment le travail de captation réalisé avec le Parc. La convention permettra d'officialiser, de pérenniser et de valoriser ce partenariat et ce travail.

- Le CFA des Manufactures nationales (Paris)

Le CFA des Manufactures nationales a pris contact avec le Parc du Pilat en février 2026 dans le cadre d'une mission donnée par le Ministère de la Culture d'identifier les métiers d'art orphelins de formation initiale et recréer des parcours de formation diplômants pour des petites promotions afin de renouveler ponctuellement les effectifs des entreprises. Lors d'un travail de prospection sur le savoir-faire de la passementerie (tissage de rubans), le Parc leur a présenté le Conservatoire des savoir-faire rares du Pilat. Le CFA souhaiterait avoir accès à ces documents pour avoir une meilleure connaissance des informations contenues. Ce partage permettra de faire connaître le Conservatoire auprès d'un organisme de formation, débouché souhaité par le Parc, et de valoriser ce travail auprès des partenaires des Manufactures Nationales. Une convention permettra surtout au Parc d'être informé de l'usage et du contexte de diffusion des fiches techniques pour mieux comprendre comment elle seront possiblement utilisées, tout en mettant en avant cette action du Parc du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur les conventions avec les organismes précités.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

5 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BUREAU AU PROFIT DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Charles ZILLIOX présente ce point.

Il est proposé que le Parc du Pilat mette à la disposition du Muséum national d'histoire naturelle un bureau partagé d'une surface totale d'environ 10m² situé au premier étage de la Maison du Parc, pour un de leurs agents.

En contrepartie, il sera demandé une participation financière pour couvrir les frais de structure et le MNHN s'engage via la personne occupant le bureau mis à disposition, à assurer une fois par an, un temps de médiation grand public/élu ou un temps d'expertise sur les odonates du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur la mise à disposition d'un bureau au profit du muséum national d'histoire naturelle
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

6 – ADAPTATION ET RESSOURCE EN EAU – EXPÉRIMENTATION DE L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE – CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC L'ENTREPRISE INOSIUM

Luc THOMAS présente ce point.

L'hydrologie régénérative se définit comme la « science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire ». Dans la pratique, l'hydrologie régénérative rassemble les pratiques de conception et d'aménagement qui permettent de ralentir, répartir, infiltrer et stocker les eaux de pluie et de ruissellement, sur des parcelles agricoles, forestières ou en milieu urbain.

Dans un contexte où les aléas météorologiques – fortes précipitations, sécheresses, inondations, vagues de chaleur – sont démultipliés avec le changement climatique, l'hydrologie régénérative, qui reste une approche expérimentale jusqu'à aujourd'hui, a pour ambition de contribuer à limiter ces risques, en s'appuyant sur des méthodes d'hydrologie douce.

Une étude est actuellement menée sur la commune de Longes, lieu-dit Chassenoud, sur les parcelles de trois agriculteurs volontaires, avec l'appui du bureau d'études Inosium, basé à Saint-Étienne. Inosium souhaite faire connaître cette approche et mène donc cette étude gratuitement pour le Parc et les agriculteurs. Dans ce cadre, il est proposé de signer avec Inosium une convention de mécénat de compétences.

Ce mécénat est possible car cette action concourt à la préservation de la ressource en eau, patrimoine naturel.

Les principaux points de la convention sont les suivants :

- Le mécène s'engage à fournir une étude de parcelles agricoles en hydrologie régénérative, à chiffrer les aménagements et à piqueter les parcelles pour positionner les aménagements (mares, fossés et haies) avant travaux.
- Le Parc s'engage à faire mention du partenariat avec le mécène sur tout support de communication lié à l'opération et à fournir un reçu fiscal une fois l'opération terminée.

Concernant les projets d'aménagement à Longes, l'étude est finalisée et les aménagements qui pourraient être réalisés dès 2026 sont définis. Le Parc a mis en place dès mars 2026, dans le cadre de ses dispositifs existants, un suivi scientifique sur l'état du milieu et la biodiversité avant aménagement. Des recherches de financement sont en cours pour pouvoir valider définitivement le projet et réaliser les travaux à l'automne 2026.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette convention
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les élus soulignent l'intérêt de cette démarche qui pourrait être reproduite sur le territoire.

Serge RAULT rejoint l'assemblée. Il a le pouvoir de Philippe MARION.

7 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – RÉALISATION DE SUPPORTS VIDÉOS

Luc THOMAS présente ce point.

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, le Parc a choisi de réaliser avec l'appui d'un prestataire plusieurs vidéos pour illustrer les enjeux spécifiques au territoire, faire connaître sa démarche et faciliter sa répliquabilité. Cette opération est soutenue par l'ANCT Massif Central.

C'est l'agence Brame Studio, qui a également réalisé le film de la Charte, qui a été retenue.

Trois premières vidéos ont été réalisées à ce jour :

- Vidéo 1 : Présentation du territoire et diagnostic de vulnérabilité.
- Vidéo 2 : Adaptation de la forêt au changement climatique.
- Vidéo 3 : Adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Deux autres vidéos, portant sur les deux enjeux qui n'ont pas encore été traités – ressource en eau et vivre ensemble – seront réalisées courant 2026.

L'objectif visé par le Parc est de faire comprendre les enjeux du changement climatique et de présenter des solutions d'adaptation déjà à l'œuvre dans le Pilat. Pour répondre à cet objectif, Brame Studio nous a proposé de choisir un ton volontairement décalé, qui sort des codes habituels, pour toucher le public et ouvrir le débat.

Les publics ciblés avec cette vidéo sont les suivants :

- élus,
- étudiants et lycéens,
- grand public averti.

Ces films seront notamment disponibles et diffusés :

- sur le site et réseaux sociaux du Parc,
- lors d'événements thématiques.

De nombreux acteurs du territoire ont participé à ces vidéos, élus, techniciens, forestiers ou agriculteurs.

La vidéo réalisée sur l'agriculture est diffusée. En voici le lien : <https://vimeo.com/1152180496/373f84a6b3>

8 - INFORMATION SUR LES VÉHICULES INTERMÉDIAIRES

Charles ZILLIOX présente ce point.

Dans le prolongement des conclusions du Schéma directeur énergétique du Pilat et en lien avec les objectifs de la Charte Destination 2041, la mobilité constitue le 2^e poste de dépenses énergétiques et des actions innovantes ont vocation à être menées afin d'atteindre les objectifs du territoire : réduire d' 1/3 la consommation d'énergie dédiée aux transports de biens et de personnes. Les véhicules intermédiaires sont des vecteurs de mobilité innovants encore très peu développés et ils pourraient répondre aux enjeux de notre territoire rural.

Qu'est-ce qu'un véhicule intermédiaire ?

Entre le vélo et la voiture, une famille de véhicules légers, électriques ou à pédalage assisté :

Vélos cargo & triporteurs Courtes distances, marchandises légères	Quadricycles légers (ex. Ami, Twizy) Dès 14 ans, sans permis B	Vélocars / cabines assistées Trajets plus longs, à l'abri	Utilitaires légers électriques Artisans, livraisons dernier km
--	--	---	--

Caractéristiques communes : < 600 kg · motorisation électrique · emprise réduite · vitesse 25–90 km/h

Pourquoi le Pilat est-il un territoire pertinent ?

 Besoins non couverts ➤ Faible desserte en transports en commun ➤ Forte dépendance à la voiture individuelle ➤ Populations vulnérables pénalisées : seniors, jeunes, ménages modestes ➤ Relief compensable par l'assistance électrique (400–1 400 m)	 Bénéfices attendus ● Réduction des émissions CO₂ sur les trajets courts/moyens ● Désenclavement des zones rurales isolées ● Complémentarité avec les transports en commun (1er/dernier km) ● Accessibilité dès 14 ans pour les jeunes ruraux ● Dynamisme local : location, entretien, recharge
--	--

Retours d'expérience positifs en territoires ruraux

- PNR des Marais du Cotentin : vélos cargo en libre-service → taux d'utilisation supérieur aux projections
- Cantal : quadricycles électriques en autopartage → -15 % de déplacements en voiture individuelle
- Clé du succès : insérer les véhicules dans un écosystème de mobilité global, en complémentarité avec les transports en commun

L'offre existante sur et autour du territoire

Véhicules de type L7e (quadricycles électriques) – marché émergent

- Kilow – La Bagnole (Cluses, 74) : en série depuis oct. 2024, 45 ou 80 km/h, 10 000–15 000 €. Constructeur le plus proche.
- Eon Motors – Weez (04) : 550 kg, 100 km d'autonomie, rechargeable sur prise standard.
- AVELI / In'VD (national) : mise à disposition de flottes pour expérimentation citoyenne sur plusieurs mois.

Sur le Pilat : VAE / VTAE / trottinettes électriques : offre déjà bien structurée localement (Pilat XPeriences, Stations Bees, Mobilboard Condrieu, base VTT St-Pierre-de-Bœuf, programme VAE subventionné du Parc...)

Points de vigilance

Freins identifiés

- Réseau de recharge à développer
- Coût à l'achat (aides nécessaires pour ménages modestes)
- Acceptabilité sociale (sécurité routière sur routes étroites)

Vigilances réglementaires

- Cadre réglementaire évolutif → veille juridique
- Saisonnalité / météo : usage limité en haute altitude l'hiver

Les véhicules intermédiaires pourraient être un maillon manquant dans la chaîne de mobilité du Pilat. Leur développement nécessite une démarche concertée, progressive et financée. Une vigilance particulière devra se faire afin d'éviter un effet rebond (augmentation des usages au détriment du basculement des usages des véhicules fossiles vers des véhicules intermédiaires électriques).

Perspectives futures

Horizon	Actions	Leviers / acteurs
Court terme	• Expérimentation sur 2–3 communes volontaires • Comité de pilotage local	• ADEME, Région AuRA, FEDER • Communes, intercommunalités
Moyen terme	• Réseau de bornes de recharge mutualisées • Offre de location habitants & touristes	• Offices de tourisme • Former élus et agents
Long terme	• Évaluation et généralisation • Partage d'expérience avec la Fédération des PNR	• Doctrine nationale • Réseaux inter-parcs

Un nouvel appel à projet TIM'S devrait être lancé début 2027 et pourrait servir de levier à ce déploiement.

Étienne Dupont (Fleeta, Vienne) propose une demi-journée d'essai de l'Acticycle, véhicule biplace à assistance électrique, sur leur site de la zone industrielle du Leveau.

Cet essai pourrait avoir lieu le lundi 11 mai (après-midi), le mardi 12 mai (matin), le mercredi 13 mai (journée), le lundi 19 mai (journée).

Si des élus le souhaitent, ils sont les bienvenus pour participer à ce test.

9 - POINT D'INFORMATION SUR LES RENDEZ-VOUS DE MON PARC

Ce point est fait par Jean-Philippe PORCHEROT et Carole MABILON à l'aide de la présentation ci-jointe.

10 - POINT D'INFORMATION GLOBALE SUR LES FINANCES DU SYNDICAT MIXTE DE PARC

Luc THOMAS introduit ce point.

Il est proposé de faire un point de situation sur les finances du Parc et notamment sur le budget statutaire et son évolution, la répartition des dépenses par domaine d'intervention, les perspectives.

Une présentation est faite par Marie VIDAL.

Le détail se trouve dans le diaporama ci-joint.

Les membres de l'assemblée sont invités à prendre la parole et à donner des pistes de réflexion sur les recettes et dépenses du Parc.

Serge RAULT explique qu'il faut pouvoir déterminer les actions qu'on garde et celles qu'on arrête.

Les EPCI ne sont pas en capacité financière de participer davantage.

Luc THOMAS indique qu'en effet, au vu des baisses de recettes, ce n'est pas la peine de solliciter les EPCI.

Il est suggéré par plusieurs élus de rendre certains services payants : éducation au territoire ? Entretien des sentiers ?

Ces interventions rémunérées pourraient être complémentaires.

En fonction des résultats de l'étude de fréquentation, et si on s'aperçoit que ce sont plutôt des urbains qui fréquentent le site, on peut aussi demander une participation supplémentaire à Saint-Étienne Métropole, Annonay Rhône Agglomération, le Grand Lyon.

Il peut aussi être envisagé de réduire la participation du Parc à l'office de tourisme.

Sur la question de l'office de tourisme, il ne faut pas l'aborder par l'aspect financier.

Il pourrait être aussi envisagé de prélever une partie de la dotation aménités rurales perçue par les Communes mais c'est un sujet délicat au vu de la baisse des recettes que rencontrent les Communes en général.

Serge RAULT souligne que les Communes ont déjà beaucoup de baisses de recettes et des prélèvements sur dépenses.

Charles ZILLIOX indique que concernant l'office de tourisme, il faut savoir comment est utilisé l'argent que le Parc leur attribue.

Serge RAULT et Christine ROBIN soulignent le gros travail fait par le Parc sur les économies de personnel. Il sera compliqué de faire plus.

Luc THOMAS fait remarquer qu'il y a peu de marge de manœuvre.

Serge RAULT déclare que les élus sont bien embêtés à ce stade pour dire quelle dépense pourrait être réduite.

Daniel DÜRR explique qu'il faudrait une analyse poussée et très fine à porter à connaissance des élus dans un premier temps.

Charles ZILLIOX souligne que la logique de réponse à des appels à projet prend beaucoup de temps.

Noël GIRAUD s'inquiète de la dégradation du service et des conditions de travail si on réduit encore le personnel.

Marie MOTTOT rappelle l'importance de l'effet levier du Parc.

Carole MABILON indique qu'il est de 25 € pour 1 € investi.

Serge RAULT fait remarquer que cette présentation est parfaite et qu'il faut que les élus aillent au bout de chaque thématique pour ensuite permettre de réfléchir à ce qui est indispensable sur les missions du Parc.

Christophe GONON précise que les recettes diminuent et les dépenses augmentent. La biodiversité et l'écologie en sont les premières victimes.

Lucien BRUYAS fait part de l'importance de ne pas faire des choses en doublon avec l'Agglomération.

Christophe GONON répond que sur l'urbanisme, le Parc intervient en conseil et c'est bien l'Agglomération qui fait l'instruction des demandes de permis de construire.

Marie MOTTOT propose de traiter le sujet par commission pour que les élus s'approprient mieux chaque sujet.

Carole MABILON indique que la nouvelle Charte sera un atout pour déterminer les actions prioritaires.

Dino CINIERI intervient pour dire qu'il partage les constats faits par les autres membres du Bureau. C'est compliqué de se prononcer car on n'a pas la finesse des dépenses et des dossiers.

La situation financière du pays est catastrophique. Dans les petites communes rurales, les maires sont très inquiets. La Région s'en tire très bien mais elle a de plus en plus de charges. Les Départements font ce qu'ils peuvent. Sur les fonds européens, il y a beaucoup de dossiers et les délais sont longs.

Il salue l'économie du personnel.

Aujourd'hui, il faut savoir ce que le Parc maintient ou non et comment faire pour maintenir des prestations de qualité par une décision collective et partagée.

Charles ZILLIOX conclut en disant que le Parc a une gestion rigoureuse et que c'est précieux pour le moment.

11 - PERSPECTIVES SUR LA CONVENTION ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DU PILAT ET LE PARC DU PILAT

Charles ZILLIOX présente ce point.

Historique de la création de l'OT du Pilat

Il a été rappelé au Conseil d'Administration de l'OT du Pilat du 1^{er} décembre 2025 par Sandrine GARDET alors Directrice du Parc.

« La Maison du Tourisme du Pilat a été créée en 1994 pour rassembler les forces vives du tourisme, sous l'initiative de Jean-Paul Guérin, alors salarié du Parc en charge du tourisme. Une partie de son temps de travail était consacrée à la nouvelle structure, ainsi que celui de Marie-José Rivory, qui assurait l'administratif. Cette organisation était observée par beaucoup d'autres parcs, notamment sur le volet mutualisation, comme celui du

Livradois-Foréz qui a créé sa Maison du Tourisme sur le même modèle. À l'époque, la zone de compétence intégrait la Communauté de communes de Condrieu et le travail se faisait en bonne entente avec Saint-Étienne. En 2018, la Région de Condrieu a fusionné avec le Pays Viennois et la Maison du Tourisme a perdu une partie de sa zone de compétence et de ses ressources financières. L'implication du Parc est restée la même. Lors du départ à la retraite de J.-P. Guérin, l'OT a décidé de recruter en direct sur le poste de direction. Le Parc a alors transformé l'équivalent des mises à disposition de personnel en contribution financière. En 2023, les statuts de la Maison du Tourisme ont été modifiés et la structure a officiellement pris le nom d'Office de Tourisme. En 2025, le Parc, comme beaucoup de collectivités, fait face à des baisses de ressources financières (notamment la baisse des subventions des départements de la Loire et du Rhône). Sandrine a pris l'initiative d'en discuter lors d'une réunion technique avec l'OT, la CCPR et la CCMP. Le Parc tient à réaffirmer la place importante de l'Office de Tourisme du Pilat. Toutefois, le possible élargissement du territoire du Parc nécessite que l'on questionne et précise le rôle et les missions de l'Office de Tourisme. Concernant la stratégie touristique, elle a été mise au travail conjointement par le Parc et l'Office de Tourisme du Pilat en 2021, en associant l'ensemble des parties prenantes. Elle est désormais définie. Le Parc, qui reçoit des financements dans ce cadre, anime à présent la mise en œuvre de la stratégie.

André Vermeersch indique que les conventions signées sont aujourd'hui obsolètes du fait du contexte et des ambitions. Le Conseil d'administration va travailler au contenu des prochaines conventions dès mi-2026, avec pour objectif de clarifier les attentes respectives. Concernant les financements, et au regard des alertes, l'OT va travailler, avec un soutien extérieur, à son modèle économique en associant l'ensemble de ses partenaires. [...] ARTISANS CONSEIL justifie d'une expertise dans l'accompagnement d'Offices de Tourisme et devrait apporter un regard extérieur sur les modes de financements / fonctionnement. »

La Convention de partenariat entre l'OT du Pilat, le Parc et la CCMP et la CCPR a été conclue pour la période 2023-2026 et **se termine 31 décembre 2027**.

- Dans ce cadre, le Parc du Pilat verse une participation annuelle de fonctionnement de **101 700€ sans missions spécifiques définies en contre-partie** à laquelle s'ajoute **31 300€** de valorisation de moyens matériels : locaux, affranchissement, reprographie, fournitures de bureau, réseau téléphonique et informatique **pouvant se justifier en compensation de l'accueil assuré à la Maison du Parc.**
- Les communautés de communes versent une contribution annuelle avec une part fixe eu égard aux missions obligatoires identifiées :
 - accueil, information touristique (mission obligatoire des OT)
 - promotion de la destination en utilisant la marque de territoire « Pilat, mon Parc naturel régional » en cohérence avec les outils de communication propres des partenaires signataires (mission obligatoire sur le périmètre de compétence de l'OT du Pilat : les 2 communautés de communes et facultative sur le périmètre du Parc)
 - la coordination des partenaires touristiques locaux (mission obligatoire sur le périmètre de compétence de l'OT du Pilat : les 2 communautés de communes et facultative sur le périmètre du Parc)
 - la représentation de la destination dans les instances touristiques départementales et régionales (mission facultative activée)
 - la gestion et la mise à jour de la base de données APIDAE (mission facultative activée)
 - la commercialisation des produits touristiques du Pilat (mission facultative activée)

et une part variable correspondant à la mise en œuvre de missions facultatives.

La gouvernance actuelle du tourisme au niveau du territoire du Parc

- **Les Assises du tourisme** (2022, 2023, 2024 et 2025) rassemblent l'écosystème du tourisme : acteurs publics et privés, organisées par le Parc avec le soutien de l'Office de tourisme du Pilat
- **La Commission tourisme du Parc** qui rassemble au moins 2 fois par an les élus des 4 EPCI membres du Parc et dont les compte-rendus sont présentés en bureau
- **Le Comité de programmation (copil)** animé par le Parc avec l'ensemble des partenaires techniques (État, Région, Département de la Loire et du Rhône, Loire tourisme, Rhône tourisme, EPCI, OT du Pilat, OT de SEM et OT de VCA) et dont les compte-rendus sont présentés en bureau. Ce comité permet de rendre compte de l'avancement de la stratégie touristique du Pilat pilotée par le Parc du Pilat avec un focus sur les projets portés par le poste « chargé.e de mission tourisme », financé sur fonds propres (58% Parc) et par « Pôle Pleine Nature » de l'ANCT Massif central.
- **Le comité éditorial** animé par l'OT du Pilat réunit l'ensemble des OT et le Parc pour coordonner la promotion touristique de la destination « Le Massif du Pilat, Plein la Vue ». En effet, jusqu'en 2027, le Parc du Pilat a délégué par Convention à l'OT du Pilat une mission de promotion touristique sur la destination sur l'ensemble du périmètre du Parc naturel régional du Pilat (incluant les OT de SEM et de VCA). Les compte-rendus pourraient être présentés en Bureau du Parc.

La répartition des missions entre le Parc du Pilat, les EPCI CCMP et CCPR et l'OT du Pilat a été clarifiée en 2024 et présentée dans les instances de gouvernance respectives (Commission du Parc et Conseil d'administration de l'OT du Pilat).

Perspectives de partenariat entre le Parc et l'OT du Pilat 2027-2030

Dans l'attente des résultats de l'audit de l'OT du Pilat, voici des propositions visant à fournir une base d'échange entre les membres du Bureau car nous sommes en période de gestion courante (pas d'écoulement).

- **Proposition 1** : L'OT du Pilat conserve son périmètre de compétence mutualisé sur les 2 communautés de communes et le Parc gère seul et en interne les questions relatives au tourisme sur son territoire tout en conservant au profit de l'OT du Pilat la mise à disposition gracieuse des locaux et des moyens matériels en contre-partie de l'accueil du public assuré à la Maison du Parc
 - ✓ Avantages : clarification du positionnement du Parc vis à vis de l'OT du Pilat et des autres OT, pas de traitement différencié sur le territoire
 - ✓ Enjeux : fin au positionnement historique du Parc vis vis de l'OT cœur du territoire
 - ✓ Impact économique : ce scénario met en difficulté l'OT du Pilat sur une part importante de ses recettes liées à la commercialisation du périmètre et de l'image du Parc naturel régional : CSE Michelin lié à IPAMAC : 40 000€/an ; modules scolaires qui s'appellent « Un jour dans le Parc du Pilat » et « Les petits naturalistes du Parc du Pilat » ; les adhérents hors périmètre de compétence 17 % soit 4 100€/an).
- **Proposition 2** : L'OT du Pilat conserve son périmètre de compétence mutualisé sur les 2 communautés de communes, le Parc assure la coordination des OT partenaires, le pilotage de la stratégie tourisme et délègue à l'OT du Pilat la mission de promotion et la commercialisation de la destination « Le Massif du Pilat » sur l'ensemble de son périmètre en accord avec les valeurs Parc et en complémentarité avec les autres OT tout en conservant au profit de l'OT du Pilat la mise à disposition gracieuse des locaux et des moyens matériels en contre-partie de l'accueil du public assuré à la Maison du Parc
 - Avantages : correspond à la gouvernance actuelle où le Parc coordonne de manière homogène les offices du tourisme en lien avec le projet de territoire que constitue la charte (au sein du Comité de programmation). Le Parc maintiendrait son lien privilégié avec l'OT du Pilat au cœur du territoire en lui déléguant la promotion et la commercialisation à son échelle **dans le cadre des valeurs Parc**.

L'OT du Pilat continuerait ainsi de bénéficier de l'attractivité de l'image du Parc pour commercialiser ses offres qui sont complémentaires de celles des OT urbains périphériques et stabiliserait ainsi ses recettes en conservant la coordination du Comité éditorial de la destination Le Massif du Pilat.

- Enjeux : nécessité pour le Parc de préciser ses attentes dans une Convention et réaliser a minima **un bilan annuel avec l'OT du Pilat sur cette feuille de route spécifique**.
- Impact économique : nécessité pour les 2 EPCI de réajuster le financement de l'OT au regard de leurs attentes sur les missions obligatoires afin d'équilibrer son budget (pouvant être en lien avec les recettes de la taxe de séjour - environ 80 000€ par an). Le Parc pourrait s'appuyer sur l'OT sur certaines missions précises : diffusion de la documentation touristique auprès des prestataires touristiques notamment. Le Parc maintiendrait les avantages en nature auprès de l'Office du tourisme du Pilat à hauteur de 30 000€ par an au regard de l'accueil du public qu'il assure au rdc de la Maison du Parc.

Serge RAULT indique que les EPCI n'ont pas de recettes en plus à mettre.

Marie MOTTOT précise qu'elle a fait un parangonnage avec les autres offices de tourisme, notamment celui d'Ardèche Grand Air. Le mode de financement comprend une part fixe et une variable avec le taxe de séjour, pour un soutien équivalent à celui perçu par l'office de tourisme du Pilat.

Charles ZILLIOX souligne qu'il y a des choses à revoir au niveau des permanences (points d'accueil), il faut s'interroger sur ce qu'il faut garder et enlever.

Serge RAULT suggère qu'il faut parler de tous les offices du territoire. Sur la proposition n°2 c'est ce qui est déjà fait. Le positionnement du Parc par rapport aux offices est un rôle de coordination.

Charles ZILLIOX explique que le Parc compense très souvent ce que l'office de tourisme ne fait pas.

Serge RAULT trouve utile d'évoquer ce sujet dès maintenant. Il faut mettre les propositions sur la table. Actuellement, le fonctionnement ne marche pas, les résultats financiers interrogent. Le travail du Parc sur les finances doit aboutir à ce qu'on soit équitable avec les autres territoires. Il faut rentrer dans le vif du sujet et avoir des réflexions partagées.

Martine MAZOYER propose d'attendre le résultat de l'audit. On ne peut pas faire de propositions sans avoir l'intégralité du rapport. Elle explique qu'elle se trouve dans une situation délicate même si elle comprend les difficultés financières des 2 côtés.

Charles ZILLIOX trouve intéressant de faire un état des lieux aujourd'hui.

Serge RAULT invite à poursuivre le travail de réflexion et notamment voir ce qu'il se passe en matière de politique touristique au niveau du Parc ainsi que la situation financière. Il faut bien le mettre en parallèle.

12 - BILAN DES COMMISSIONS ET DU BUREAU SYNDICAL : POINTS FORTS ET PISTES D'AMÉLIORATION

Charles ZILLIOX explique que les élus sont invités à se prononcer sur les commissions à faire sur leur organisation et leur contenu, pendant le mandat.

Pauline DELFORGE fait un bilan des commissions.

Commission	VP en charge	
Évaluation et révision de la charte du Parc	Charles ZILLIOX, Président	(Médiation)
Finances	Luc THOMAS, vice-président	Moyens généraux

Aménagement du Territoire et Paysage	Charles ZILLIOX, Président	Biodiversité, forêt et aménagement du territoire
Biodiversité – eau	Christine ROBIN, vice-président	Biodiversité, forêt et aménagement du territoire
Forêt	Valérie PEYSSELON, vice-présidente	Biodiversité, forêt et aménagement du territoire
Tourisme et Loisirs	Martine MAZOYER, vice-présidente	Développement-transitions
Agriculture (Commission /COPIL AD)	Valérie PEYSSELON, vice-présidente	Développement-transitions
Énergie, mobilité, climat	Luc THOMAS, vice-président	Développement-transitions
Éducation, sensibilisation, actions culturelles	Jean-Philippe PORCHEROT, vice-président	Médiation
Économie de proximité	Dino CINIERI, vice-président	Médiation

Organisation des commissions

Fréquence des commissions : de 1 à 4 par an, avec une moyenne entre 2 et 3. Soit 10 commissions en moyenne pour chaque sujet (de 6 à plus de 20)

Horaire : majoritairement entre 18h et 20h/20h30, certaines cependant en journée.

Journée : majoritairement les mercredis, mais pas seulement.

- des commissions qui fixent à l'avance en début d'année un planning avec des dates, des commissions qui sont programmées de manière plus aléatoire.

Bilan des commissions

Participation (hors techniciens et personnes extérieures, sauf amis du Parc)

de 5/6 (économie et forêt) à 13 participants (biodiversité et énergie Climat), avec une moyenne à 8,5.

Le COPIL AD (comprenant 20 à 30 participants) est exclu, car majoritairement des personnes extérieures aux élus du Parc.

Ce qui a bien fonctionné (au global)

La compréhension et transparence des actions du Parc

Le côté convivial

La validation et des avis réguliers

L'enrichissement au quotidien / formation continue

Organisation assez vivante

Les sorties de terrain

Ce qui a moins fonctionné

Parfois peu de présence

Peu être un peu technique – pas toujours simple de trouver sa place

Dans certains as un peu descendant

Dans certain cas (forêt) plus-value non identifiée par rapport à d'autres instances, cependant, besoin de « validation » d'élus du Parc

La visio, pas toujours possible

Commentaires

Des commissions qui ont évoluées au cours du mandat. Création de la commission finances, remplacement de la commission agri par le COPIL AD.

On note 2 périodes, la première moitié du mandat (des équipes encore pleines d'énergies, d'envies), puis la seconde (besoin de se focaliser sur les projets de mandants, etc).

La commission biodiversité, tournante entre les communes conclue par un apéritif offert par la commune d'accueil a été très appréciée comme temps d'échange et de partage.

La commission éducation qui se divise entre une commission « classique » et un temps annuel de choix des classes bénéficiant du programme d'éducation.

Des commissions qui prennent le rôle de COPIL pour les sujets du pôle (avec validation d'axes, etc).

Les questions que l'on se pose

Organisation

Un intérêt de caler les commissions en amont afin d'avoir des dates à l'avance ?

Journées ou soirées ?

On est flexible et on cale avec les participants (pas simple quand il y a 25/30 personnes au démarrage..)

=> on s'accorde sur le fait que cela va évoluer pendant le mandat, notamment sur le nombre de commissions.

Participants

Souhaite t'on des commissions destinées à nos élus ou accueillant des partenaires plus larges ?

Présence des amis du Parc en commission ?

Rôle des commissions

Importance de préciser le rôle de chaque commissions (validation, formation continue, appuis aux projets communaux et réflexions pratiques, etc)

Lien à faire entre les commissions du Parc et autres commissions (comcom, communal)

Préciser l'organisation interne des commissions

=> Rôle de COPIL, une commission avec des temps thématiques organisés (ex : commission planif)

=> dédier des référents par sujets de pôle ?

On conserve les commissions ?

-jumelage ? (ex : forêt et biodiversité)

Charles ZILLIOX précise que pour la Commission Aménagement du territoire et paysages, il y avait beaucoup de monde au début. Ceux qui sont restés sont devenus compétents au fil du temps.

Christophe GONON indique que cette commission avait une dimension pédagogique avec l'intervention de bureaux d'études. C'était des commissions où on apprenait beaucoup. Il faut insister, c'est un marathon. Il faut être présent. C'est un lieu d'échanges très intéressant.

Valérie PEYSELON souligne que pour la Commission forêt, c'était assez technique. Les élus se sont sentis dépassés. Il faut rendre cela plus accessible.

Pour l'agriculture, au début du mandat, il y avait une commission avec plus ou moins de participants et un comité de pilotage agriculture durable avec des partenaires. Il a été décidé d'adjoindre la commission au comité de pilotage avec la participation d'élus qui sont aussi agriculteurs. Il y avait aussi un comité technique.

Cela a été très dynamique et cela a bien fonctionné, avec beaucoup de partage d'informations et d'actions.

Daniel DÜRR fait remarquer que ces différents récits mènent à se poser une question fondamentale : à quoi sert une commission : vocation pédagogique ? Vocation de proposition ? Réflexion ? Si c'est les 3, il faut faire monter en compétence.

Jean-Philippe PORCHEROT exprime un sentiment partagé. Les commissions ont été relativement suivies et on a vite repéré ceux qui étaient intéressés. Les délégués investis sont restés pendant les 6 ans. S'il y avait une prise de décision, cela générerait de la présence.

Sur l'action culturelle, il y a eu un gros temps fort avec les 50 ans du Parc. Il y a d'autres actions qu'on a négligées : festival du cinéma solidaire, inventaire du patrimoine, sentiers d'interprétation.

Sur les rendez-vous de mon Parc et Champ libre, c'est plutôt satisfaisant.

Avec les éditions Jean-Pierre Huguet, le travail du Parc n'a pas assez été mis en valeur.

Et sur l'éducation, le partenariat avec Asse Coeur Vert est intéressant. C'est globalement satisfaisant.

Christine ROBIN souligne qu'au début, elle s'est demandé à quoi cela servait. La commission a été coconstruite. Il y avait un besoin d'avoir des connaissances assez techniques et de soutien dans les conseils municipaux. La variété de supports a été précieuse et a notamment permis de maintenir l'intérêt des élus.

Christophe GONON indique que les échanges ont permis de récupérer des bonnes pratiques dans les autres communes.

Martine MAZOYER s'exprime sur la Commission Tourisme. Cela s'est fait dans la coconstruction avec un travail réalisé au quotidien. Il a fallu prendre la mesure des échanges, avec une charge de travail qui était trop haute.

La commission a été bien suivie. Le tourisme a su réunir à des degrés variables : les assises du tourisme ont été une vraie réussite en impliquant des acteurs publics et privés.

Le comité de programmation a permis de travailler sur la stratégie et voir comment on avance. Une réflexion a également été engagée avec Loire Tourisme.

Il y a eu un effort de concertation, ce qui a amélioré la reconnaissance par les partenaires.

Tous ces échanges ont été riches et intéressants.

Luc THOMAS partage le ressenti général. Sur la thématique climat-énergie, il a fallu apprendre.

Sur la commission finances, cela a permis de la transparence et un partage des informations budgétaires. Le Parc est plutôt bien géré par rapport à d'autres et il faut s'en féliciter.

Le bilan sur le Bureau est ajourné, au vu de l'horaire avancé de la soirée.

13 - ORGANISATION DE LA SOIRÉE DU 3 JUIN DE PRÉSENTATION DU PARC AUX DÉLÉGUÉS ET APPEL À VOLONTAIRES

Carole MABILON présente l'organisation de la soirée du 3 juin à l'aide du diaporama joint.

Charles ZILLIOX rappelle que la prochaine réunion du Bureau du Parc aura lieu le 3 juin à 16h00, juste avant la réunion d'accueil des nouveaux élus qui démarrera à 17h00.